

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 7 (1936)

Heft: 6

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dès janvier à fin août 1936, les heures de travail du même personnel (sans les employés) ascendent à 81.558 heures ou 10.195 journées normales, ou encore une moyenne mensuelle de 50 ouvriers.

Ces chiffres prouvent, ce nous semble, que les fondateurs de notre entreprise qui, comme nous l'avons vu, se sont donné pour but premier de procurer du travail à un grand nombre d'ouvriers, n'ont pas fait fausse route, mais ont droit au contraire à la reconnaissance de la collectivité.

Si la situation ne permet pas aujourd'hui déjà d'apporter à Messieurs les actionnaires un rendement, ne fût-ce que modeste, des fonds qu'ils ont confiés à notre entreprise encore naissante, nous espérons qu'ils ne lui conserveront pas moins leur entière confiance, étant persuadés que, Dieu voulant, un jour — que nous espérons le plus proche possible — leur apportera la récompense que mérite l'acte de solidarité qu'ils ont accompli.

Tavannes, le 15 septembre 1936.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Séance de comité du 18 mars 1936

Le bureau a ouvert une enquête sur la **situation économique** actuelle auprès des personnalités influentes du commerce et de l'industrie du Jura bernois. Les résultats de l'enquête paraîtront sous forme d'interviews dans un prochain bulletin.

L'admission de la Ville de Bienne au sein de l'association se heurte à des difficultés d'ordre financier, car nous ne pouvons faire à la ville de Bienne des concessions portant préjudice aux autres communes membres de l'ADIJ. Les pourparlers continuent.

M. Lièvre, professeur à Porrentruy, nous adresse une demande de subvention pour le financement de ses **travaux de recherches du « Creux-Genaz »**. Une demande analogue a été adressée à la Société jurassienne de développement. Nous prendrons contact avec cette dernière pour nous entendre sur le montant d'une subvention unique à prélever sur les fonds de la SEVA.

Le **projet d'horaire 1936-37** nous donne satisfaction sur plusieurs points, mais notre revendication principale, celle de l'introduction d'une troisième paire de directs Bâle-Suisse romande par Delémont n'a pas abouti. Malgré une décision prise par la Fédération des sociétés du pied du Jura, le canton de Neuchâtel n'a pas soutenu la revendication. Par contre, le canton de Genève a demandé l'augmentation des relations rapides Genève-Bâle via Delémont. Nous maintiendrons notre revendication à la prochaine mise à l'enquête.

Sur la demande de l'un de nos membres, le bureau a décidé de faire une enquête sur la **situation du marché du bois** auprès des communes bourgeoises et mixtes du Jura. Le comité ratifie.

Sont admis au sein de l'association les membres suivants :

1. Association des propriétaires de forêts du XVe arrondissement ;
2. Service du gaz, Moutier.
3. Société agricole, Delémont ;
4. M. P. Fasnacht, instituteur, Delémont ;

5. M. Marc Germiquet, notaire, Tavannes ;
6. M. Maurice Hofer, directeur, Moutier ;
7. M. J. Juillerat, Hôtel de la Poste, Damvant.

L'assemblée générale du printemps est fixée au 4 avril à Delémont.

Le programme d'activité pour la prochaine saison est arrêté comme suit :

- a) **Camps de jeunes chômeurs :** Nous ferons les démarches nécessaires pour l'organisation d'un ou plusieurs camps de jeunes chômeurs en 1936. L'Office cantonal du travail à Berne a constaté que le camp d'Eriz avait été sous tous les rapports le meilleur en 1935 dans le canton, le meilleur marché avec le meilleur rendement. C'est un beau certificat pour M. Capitaine. Nous essayerons de former un deuxième chef de camp et les membres du comité sont invités à faire des propositions. Les projets de travaux actuellement entre nos mains concernent :
 1. la continuation des travaux d'Eriz pour la bourgeoisie de Thoune,
 2. la continuation des travaux d'Eriz pour le Syndicat d'élevage de Steffisbourg,
 3. la construction d'un sentier de la route des Pontins aux Ruines d'Erguel pour la Société de développement de St-Imier,
 4. l'établissement d'un sentier à la Baillive pour la même,
 5. l'amélioration du sentier de la Combe Grède pour notre association.
- b) **Office de vente pour travaux de chômeurs :** Le bureau a trouvé quelqu'un pour s'occuper de l'organisation et du fonctionnement de cet office de vente en la personne de M. Fasnacht, instituteur à Delémont. Le comité ratifie ce choix. Les débuts sont difficiles et nous recevons beaucoup d'offres, parmi lesquelles il s'en trouve l'une ou l'autre qui ne manquent pas d'intérêt. Nous cherchons surtout à aider les chômeurs qui dans leurs loisirs ont réussi à fabriquer des objets utiles et pratiques dont l'écoulement doit répondre à un besoin.
- c) **Electrification du Moutier-Sonceboz :** Nous avons adressé dans le courant de l'hiver une requête à la D. G. des C. F. F. par l'intermédiaire de la Direction cantonale des chemins de fer pour obtenir des explications quant au retard apporté à la continuation des travaux d'électrification de cette ligne. La requête est restée auprès de la Direction cantonale des chemins de fer qui venait peu de jours auparavant de faire des démarches auprès des C. F. F. au sujet de cette ligne.

Nous maintenons notre point de vue au sujet de l'électrification du Moutier-Sonceboz tout en regrettant vivement que les C. F. F. adoptent depuis quelques années des principes très néfastes pour notre région tendant à la centralisation du personnel des locomotives et des trains dans quelques grands centres. Cette centralisation du personnel occasionne pour la municipalité de Delémont une perte d'impôts de 10,000.— fr. pour l'année 1936, pour les C. F. F. une dépense supplémentaire pour les traitements du fait des allocations de résidence plus élevées dans les grands centres, sans améliorer peut-être les conditions d'utilisation du personnel. Le Conseil communal de Delémont a fait de nombreuses démarches pour conserver dans la commune le personnel des C. F. F. appelé ailleurs ; ses moyens paraissent épuisés actuellement. S'il nous présente une

requête nous entreprendrons volontiers de nouvelles démarches pour freiner l'exode des employés des C. F. F. hors du Jura.

M. le préfet Henry nous renseigne sur les pourparlers qu'il a eus à Paris au sujet du maintien de la ligne Pfetterhouse-Dannemarie et Pfetterhouse-Bonfol. Les Français desserviront probablement cette ligne avec une Micheline. M. Oettinger nous parle de la nouvelle loi française, dont l'application est prévue pour 1940 et qui fera disparaître toutes les lignes secondaires non rentables qui ne relient pas deux lignes de grand trafic. Les Chemins de fer d'Alsace-Lorraine ont déjà prévu pour 1936 le remplacement du trafic par chemin de fer par des services d'autobus sur plusieurs lignes secondaires. M. Möckli nous rappelle la situation désespérée de nos chemins de fer secondaires du Jura. Le Saignelégier-Chaux-de-Fonds est à bout de souffle. Nous suivrons la question des chemins de fer secondaires et ne manquerons pas d'intervenir lorsqu'il sera fait appel à nous.

- d) « Seva » : Grâce aux démarches pressantes faites par M. le Dr Riat, président de la S. J. D. et par notre président, la Direction des travaux publics du canton de Berne proposera au Conseil-exécutif d'allouer 54,000.— au Jura bernois aux conditions suivantes : 1. les deux associations présentent un programme de travail commun, 2. ce programme doit être accepté par le gouvernement, 3. les deux associations s'entendent quant à la répartition des 54,000.— francs entre elles. Nous aurons prochainement une entrevue avec la S. J. D. pour établir le programme commun. Notre Association prévoit pour elle le programme suivant :

1. construction d'un sentier dans les gorges de Moutier,
2. développement de l'office de vente pour travaux de chômeurs,
3. développement de notre activité dans l'organisation des camps de jeunes chômeurs.

La S. J. D. a pour elle d'autres projets. Il est entendu que la répartition se fera sur les mêmes bases que lors de la Ire « Seva », soit $\frac{2}{3}$ pour la S. J. D. et $\frac{1}{3}$ pour notre Association.

- e) **Pétrole** : Le bureau s'est intéressé à l'existence de roches pétroli-gènes dans la région de Cornol-Asuel. Des roches de même nature, contenant de 4 à 12 % de carbone ont été exploitées en France à l'usine de Crévenay. Le procédé d'exploitation est au point, quoique encore trop coûteux. Nous continuerons de suivre la question.
- f) **Creux-Genaz** : M. Lièvre nous a remis une étude intéressante sur les recherches effectuées au Creux-Genaz. Elle paraîtra dans notre bulletin, probablement en mai. Elle reste inédite malgré les nombreux articles publiés par le « Jura » de Porrentruy. Notre prochaine séance de comité aura lieu à Porrentruy et à cette occasion nous continuerons de donner à M. Lièvre notre appui moral et financier dans la mesure du possible.
- g) **Situation financière des communes** : Sur la demande de M. Möckli nous ferons une enquête auprès des communes du Jura sur leur situation financière et nous essaierons de tirer des conclusions du résultat de notre enquête. MM. Henry, préfet, et Chappuis, maire, appuient la suggestion de M. Möckli. Le bureau fera le nécessaire et MM. Möckli et Steiner sont chargés de l'établissement du formulaire d'enquête, qui sera expédié dans le courant du mois d'avril.

Assemblée générale du 4 avril 1936.

Le **procès-verbal** de l'assemblée générale du 21 décembre 1935 est lu et accepté. L'assemblée se lève ensuite pour honorer la mémoire de M. Henry Sandoz, ancien directeur de la Tavannes Watch Co, membre de notre Association, décédé à Lausanne le 24 février dernier.

Le **rapport annuel** paru dans notre bulletin de février est accepté à l'unanimité par les 30 membres présents. Il en est de même des **comptes**, qui ont été révisés par les Usines L. de Roll à Choindez et la commune municipale de Sonceboz. Le taux de la **cotisation** est maintenu pour une nouvelle année.

Le **comité** est constitué par deux catégories de membres, ceux désignés par les communes et les associations représentées dans son sein et dont la nomination n'est pas du ressort de l'assemblée, ceux désignés par l'assemblée, soit MM. Liengme, Henry, préfets, Steiner et Farron. L'assemblée procède tacitement à leur réélection et les maintient dans leurs charges. Les **vérificateurs des comptes** pour 1936 sont désignés comme suit : Usines L. de Roll à Choindez (ancien) et Municipalité de Moutier (nouveau).

Assemblée publique.

En ouvrant l'assemblée publique à 15 heures, le président salue la présence de M. Graf, préfet de Delémont, celle des représentants de la presse. Il annonce que M. le conseiller d'Etat Stähli, qui devait nous entretenir de la colonisation intérieure, est malheureusement retenu chez lui par la maladie et que sa conférence sera donnée par M. Pulver, ingénieur au Bureau du génie rural à Berne.

L'assemblée adresse des vœux de rétablissement à M. le conseiller d'Etat Stähli et entend les exposés de M. Pulver sur la **colonisation intérieure**, et de M. Löffel sur les **remaniements parcellaires**. Nous nous abstenons de donner un compte-rendu de ces exposés puisque le second a déjà paru intégralement dans notre dernier bulletin et que le premier sera publié prochainement dans un prochain bulletin.

La discussion ouverte après ces deux exposés intéressants a été utilisée par MM. Brunner, agriculteur à Courtételle, Luterbacher, directeur à Reuchenette, Girod, directeur à Malleray. Le premier a exprimé des doutes quant à l'utilité des remaniements parcellaires et du régime des subventions, le deuxième a encouragé les agriculteurs à renoncer aux fourrages concentrés importés et le troisième a justifié l'attitude des agriculteurs de Champoz qui ont refusé un plan de remaniement parcellaire de leur commune.

Première assemblée des maires des principales localités horlogères du Jura bernois du 10 juin 1936.

Cette assemblée a été convoquée par M. Jung, maire de Court, pour renseigner les maires des communes en question sur la situation de l'industrie horlogère et la concurrence étrangère et pour rechercher par quels moyens il pourrait être paré aux menaces que font peser sur la situation économique de quelques communes les décrets et ordonnances fédéraux provoqués par le Trust des Ebauches et la Super-Holding. L'assemblée n'ayant entendu que les exposés officiels des fabricants indépendants décide de renvoyer la question pour enquête à l'A. D. I. J. avec mission de convoquer une deuxième assemblée au cours de laquelle seraient entendus les représentants des fabricants conventionnels et des indépendants

Deuxième assemblée des maires des principales localités horlogères du Jura bernois du 26 juin 1936.

La thèse des indépendants est exposée par MM. Geiser et Schorer, celle des conventionnels par M. le Dr Clerc. L'U. B. A. H. et l'A. S. U. A. G. ne se sont pas fait représenter. Les maires présents se prononcent à l'unanimité en faveur d'une conciliation générale entre conventionnels et indépendants. Ils votent à l'adresse du Département fédéral de l'économie publique une résolution dont les termes sont arrêtés comme suit :

« Les représentants de 19 communes de la région horlogère du Jura bernois et de l'A. D. I. J., réunis à Sonceboz les 10 et 26 juin 1936 pour examiner la situation actuelle de l'industrie horlogère, constatent une fois de plus les intérêts divergents et les luttes entre fabricants conventionnels et non conventionnels de l'industrie horlogère, luttes qui menacent de porter les plus grands dommages tant à l'industrie de la montre qu'aux intérêts des communes soucieuses de lutter contre le chômage, prient le Département fédéral de l'économie publique de chercher et amener la conciliation entre les intéressés tout en sauvegardant les industries existantes dans nos communes du Jura bernois. »

L'assemblée décide en outre d'envoyer une délégation auprès de M. le conseiller d'Etat Joss, directeur de l'Intérieur du canton de Berne, pour obtenir son appui auprès des démarches à faire au Département fédéral de l'économie publique.

Délégation du 20 juillet 1936 auprès de M. Joss.

M. le conseiller d'Etat Joss, assisté des conseillers d'Etat jurassiens MM. Mouttet et Stauffer, a reçu notre délégation en date du 20 juillet 1936. Il nous a promis son appui auprès des autorités fédérales et prendra lui-même la direction d'une délégation auprès de M. Renggli, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Séance de comité du 14 juillet 1936.

Le comité prend acte des comptes provisoires du **camp de jeunes chômeurs d'Eriz de 1935**, qui bouclent par un déficit à notre charge de 1007,45 fr. Pour les camps à venir, la participation de notre caisse sera fortement réduite.

Il prend acte aussi de la décision prise par la Direction générale des C. F. F. d'électrifier la ligne **Moutier-Sonceboz**. Les travaux sont mis en soumission et seront exécutés jusqu'au printemps 1937. La traction électrique sera introduite avec le nouvel horaire 1937-38. La dernière ligne à traction à vapeur des C. F. F. dans le Jura bernois aura disparu.

Les membres suivants sont admis au sein de l'Association :

1. Bourgeoisie de Sonceboz-Sombeval.
2. Société jurassienne de matériaux de constructions S. A.
3. M. Paul Kurth, Moutier.
4. M. Alfred Kœnig, Delémont.
5. M. A. Oettinger, Bâle.
6. M. Ramon Châtelain, Tramelan.
7. M. Albert Guenin, Réclère.

Le comité ratifie également l'arrangement conclu entre les autorités de la **ville de Bienne** et notre bureau. La ville de Bienne n'est pas reçue en qualité de membre, mais elle nous verse une subvention annuelle. Elle sera convoquée avec voix consultative aux séances de comité portant aux tractanda des objets pouvant l'intéresser. Le comité unanime exprime le désir que cet arrangement ne soit que provisoire et que la municipalité de Bienne devienne un jour membre de notre Association au même titre que les autres communes admises jusqu'à ce jour.

Le comité décide d'allouer à M. Amweg, professeur à Porrentruy, une subvention unique de 500.— fr. à prélever sur les fonds mis à notre disposition par la « Seva », pour la publication de son ouvrage « **Les Arts dans le Jura bernois** ».

M. Reusser rapporte ensuite sur la **situation dans l'industrie horlogère**. L'entente est loin d'être établie entre fabricants conventionnels et fabricants indépendants. Il fait l'historique des conventions et explique que si le Trust des Ebauches pouvait racheter aujourd'hui les 14 fabriques d'ébauches indépendantes encore en activité, avec une production garantie de 1600 grosses par mois, la question de la dissidence serait réglée. Mais les indépendants font bloc autour de ces 14 fabriques d'ébauches et ils sont décidés à ne reculer devant aucune menace. Si les pouvoirs publics veulent absolument mettre fin à la dissidence en lui enlevant la possibilité de travailler, les fabricants dissidents iront s'établir à l'étranger, car ils ont déclaré être décidés à ne jamais demander à genou le droit de travailler et de vendre chez nous. M. Reusser résume ensuite les débats des deux assemblées de maires des communes horlogères du Jura bernois, la première convoquée par M. Jung, maire de Court, la seconde par les soins de notre bureau. Cette dernière assemblée a décidé l'envoi d'une délégation auprès de M. Joss, directeur de l'Intérieur du canton de Berne, avec la mission de lui exposer les vœux des maires des communes horlogères du Jura en vue d'une conciliation entre conventionnels indépendants et de rechercher l'appui de nos autorités cantonales auprès du chef du Département de l'économie publique, M. Obrecht.

M. le préfet Henry regrette que nous n'ayons pas pris contact avec la Chambre suisse de l'horlogerie, qui serait l'organe indépendant et impartial capable de trancher en toute objectivité les multiples conflits qui divisent actuellement les fabricants d'horlogerie. M. Galley remercie le comité d'avoir bien voulu s'atteler à cette grosse question de l'horlogerie. Il y va de l'intérêt de nos communes jurassiennes, car les fabriques d'ébauches achetées dans le Jura bernois par le Trust ont presque toutes dû fermer leurs portes. Notre industrie horlogère ne sera pas sauvée par les mesures prises jusqu'à ce jour par le Département fédéral de l'économie publique. La Chambre suisse de l'horlogerie n'est plus un organisme indépendant, elle gravite dans l'orbite de la Super-Holding. Cette dernière est devenue une affaire pour soi et ne peut plus prétendre vouloir défendre les intérêts généraux de l'horlogerie suisse. Elle lutte au moins autant contre la concurrence intérieure que contre la concurrence étrangère, sinon davantage.

M. Mœckli dit qu'il y a dix ans que l'ADIJ s'occupe des questions horlogères sans avoir jamais abouti à un résultat certain, parce que chacun cherche avant tout à défendre ses intérêts particuliers. La Confédération elle-même ne peut plus être neutre et impartiale. Elle a prêté 13 ½ millions à la Super-Holding et elle entend bien être remboursée un jour. Il dit aussi que les pouvoirs publics paraissent décidés à ne reculer devant aucun obstacle pour réduire la dissidence

à zéro. Il pense cependant que nous devons donner notre appui aux indépendants qui font vivre plusieurs de nos communes jurassiennes. Mais il reste sceptique quant aux résultats de nos démarches auprès de M. Joss, conseiller d'Etat, membre du Conseil d'administration de la Super-Holding.

M. Reusser précise l'objet de nos démarches et donne lecture de quelques points d'un projet de convention présenté par l'Association des fabricants d'horlogerie indépendants au Département fédéral de l'économie publique. Il est dans l'intérêt de nos communes jurassiennes que ce projet aboutisse, car il assurera à nos petits industriels indépendants la possibilité de continuer leur fabrication chez nous.

Sur la demande de M. Mœckli, il est décidé de prendre contact avec la Chambre suisse de l'horlogerie. Le comité approuve l'attitude du bureau et le charge de poursuivre ses démarches.

Une **commission spéciale pour les questions forestières** est nommée par le comité comme suit : MM. Flotron, St-Imier, Chevalier, Moutier, Merguin, Porrentruy, Reusser, Moutier, Steiner et Farron, Delémont. Cette commission aura un conseiller technique en la personne de M. O. Muller, conservateur des forêts à Delémont. Sa première tâche sera d'étudier les réponses des communes bourgeoises et mixtes à notre enquête et de faire des propositions quant à la suite à leur donner.

Comme chaque année, le bureau présentera ses vœux à la Direction du 1er Arrondissement des chemins de fer fédéraux avant l'élaboration du **projet d'horaire**. Nous renvoyons aux annexes pour le détail.

Le bureau a décidé de mettre à l'étude la publication d'un ouvrage sur les **industries jurassiennes** et leurs produits. Un projet précis sera présenté au comité en temps et lieu.

Sur le bénéfice de la II^e SEVA il avait été prévu une somme de 54.000 fr. pour le Jura à partager entre la Société jurassienne de Développement et notre Association dans la proportion de 2:1. Le gouvernement a prélevé sur cette somme une réserve de 10 %, soit 5400 fr. Sur les 48.600 fr. à partager, il a donné avec le consentement des deux associations 1000 fr. à la municipalité de Moutier pour la célébration du 450^e anniversaire de sa combourgeoisie avec Berne. Le reste a été réparti entre les deux associations. Notre part est de 15.870 fr. Dans notre programme de travail, nous avons prévu un montant de 10.000 fr. pour la construction d'un sentier dans les gorges de Moutier. Cette somme ne nous sera versée qu'après que les plans auront été adoptés. Le montant touché sera utilisé conformément au programme adopté en séance de comité. Quant à l'utilisation des fonds mis à notre disposition par la III^e SEVA (le montant n'en est pas encore fixé), le comité prévoit le subventionnement des travaux de restauration des façades de St-Ursanne et éventuellement aussi de la Porte de France à Porrentruy.

Nous avons ouvert deux **camps de jeunes chômeurs** au printemps: le premier à Vicques avec une dizaine de jeunes gens, le second à Eriz avec une trentaine de chômeurs. Les deux camps marchent très bien. Les projets de travaux présentés par M. M. Henry dans le Jura ne sont pas abandonnés, mais le genre de travaux qu'ils comportent ne correspondant pas aux prescriptions de base des camps de travail volontaire, il sera difficile de les faire adopter. La Centrale des possibilités de travail étudie actuellement un projet de construction de route Roche d'Or-La Combe.

Les intéressés à l'action cantonale en faveur des chemins de fer bernois seront réunis au cours de l'automne.

M. Mœckli attire l'attention du comité sur le cas de la commune de St-Imier, où le conseil communal a démissionné en bloc et où le gouvernement devra intervenir pour assurer la gestion des affaires communales. Il craint que le cas de St-Imier ne crée un précédent préjudiciable pour d'autres communes du Jura.

Le comité visite ensuite sous la compétente direction de M. Lièvre, inspecteur à Porrentruy, les travaux exécutés au Creux-Genaz.

Séance de la commission spéciale du bois du 6 août 1936.

La commission se constitue comme suit :

Président : M. Chevalier, Moutier ;
 Secrétaire : M. Steiner, Delémont ;
 Membres : MM. Reusser, Moutier ;
 Farron, Delémont ;
 Merguin, Porrentruy ;
 Flotron, St-Imier.

Elle arrête le programme de travail suivant :

- A. Enquête sur la situation du marché du bois.
 - 1. Examiner les réponses des bourgeoisies.
 - 2. Etablir un tableau statistique.
 - 3. Tirer les conclusions nécessaires.
 - 4. Préparer les interventions qui en découlent.
- B. Questions d'ordre législatif.
 - 1. Estimation cadastrale.
 - 2. Plans d'aménagement et revisions.
 - 3. Impôts.
 - 4. Actes de classification.
 - 5. Importation et contingentement.
 - 6. Demande particulière de la commune de Alle.
- C. Questions d'ordre commercial.
 - 1. Propagande en faveur de l'utilisation du bois.
 - 2. Association des bourgeoisies et propriétaires de forêts du Jura.
 - 3. Congrès suisse du bois à Berne en octobre 1936.

Délégation du 22 septembre 1936 auprès de M. Renggli, Directeur de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, à Berne.

Une délégation de notre association, conduite par M. le conseiller d'Etat Joss, Directeur de l'Intérieur, a présenté nos vœux tendant à amener la conciliation entre fabricants d'horlogerie conventionnels et indépendants à M. Renggli. Ce dernier a pris connaissance de la situation particulière de quelques communes sérieusement menacées par la fermeture éventuelle de quelques fabriques d'horlogerie indépendantes. Il a déclaré qu'il serait heureux de pouvoir amener la paix

dans le monde horloger et que le projet de convention présenté par l'Association des indépendants pourrait servir de base de discussion et qu'il serait à cet effet soumis aux organisations conventionnelles.

Délégation du 23 septembre 1936 auprès de M. Stähli, conseiller d'Etat, Directeur des forêts du canton de Berne.

Une délégation de notre association accompagnée par M. Winkelmann est intervenue auprès de M. Stähli pour le prier de reprendre auprès des autorités fédérales la question du bois des zones françaises. La convention franco-suisse de 1882 qui régit encore actuellement les importations et exportations de bois de la zone a abouti par l'allongement de la frontière franco-suisse en 1918 et les difficultés de contrôle administratif à une situation intenable à la longue pour nos communes bourgeoises de la région frontière. Cette convention doit être modifiée sur des bases nouvelles. La solution préconisée par l'Office forestier central suisse de Soleure simplifierait beaucoup la question et mettrait fin aux abus en fixant un contingent fixe de bois de grumes et de feu à importer en franchise de part et d'autre de la frontière. M. Stähli se déclare disposé à poursuivre ses démarches.

Enquête sur la situation financière des communes du Jura bernois

Les communes suivantes ne nous ont pas encore fait parvenir le questionnaire rempli que nous leur avons adressé dans le courant de juin 1936 :

Corgémont, La Ferrière, La Heutte, Plagne, Villeret.
 Boécourt, Bourrignon, Courfaivre, Courroux, Delémont,
 Develier, Montsevelier, Movelier, Rebeuvelier, Soulce,
 Undervelier, Vermes, Vicques.
 Bémont, Les Bois, Les Enfers, Epauvillers, Goumois, Mont-
 faucon, Le Peuchapatte, Les Pommerats, Soubey.
 Châtillon, Corban, Court, Crémines, Loveresse, Mervelier,
 Monible, Reconvilier, Saules, Souboz, Vellerat.
 Alle, Boncourt, Buix, Chevenez, Courchavon, Courtedoux,
 Damvant, Fahy, Fregiécourt, Gradnfontaine, Lugnez, Mié-
 court, Montenol, Montignez, Montmelon, Ocourt, St-Ursanne,
 Seleute.

Nous prions les autorités communales de ces communes de bien vouloir nous renvoyer dans le plus bref délai les questionnaires remplis. Des formulaires peuvent encore être obtenus auprès de notre secrétariat à Delémont. Nous exprimons à l'avance nos remerciements les plus sincères aux secrétaires ou caissiers de commune pour les dérangements que leur occasionne la compilation des dossiers nécessaires à l'établissement du questionnaire,

mais nous les prions de croire que notre travail ne pourra donner des résultats que s'il est basé sur la documentation officielle de la très grande majorité des communes jurassiennes.

ANNEXE 1

Moutier, le 27 juillet 1936.

A la Direction du 1^{er} arrondissement
des Chemins de fer fédéraux, à L a u s a n n e.

Monsieur le directeur,

En confirmation de l'entretien que la délégation de notre Association a eu avec M. le chef d'exploitation Cérésole, MM. Chenaux et Sauvageat, j'ai l'avantage de vous donner par écrit les suggestions que nous avons émises, en vue du prochain horaire :

Ligne Bâle-Delémont-Bienne.

1. Introduction d'une paire de trains directs 212/217 pour améliorer les correspondances avec la Suisse romande qui sont actuellement déplorable, en cours de journée.
2. Introduction d'un train semi-accéléré Bâle-Delémont. (Bâle départ 6.20 h., Delémont arr. vers 7.00 h.)
3. Introduction d'un train omnibus ou accéléré Delémont-Bâle (Delémont dép. 15.00 h., Bâle arr. vers 15.50 h. ou vers 15.35 h.).
4. Correspondance à Bienne entre les directs 138/104.
5. Retardement de 10 min. environ du train 1753 entre Bienne-Delémont.
6. Introduction d'un train d'abonnés entre Delémont-Liesberg (Delémont dép. 12.10 h.) et retardement du départ de Delémont du train 1765 de 12 à 15 min.
7. Circulation quotidienne du train 1759 entre Bienne-Delémont.
8. Introduction d'un train Delémont-Moutier les samedi et dimanche, vers 23.00 h.
9. Prolongation du train 1797 de Lengnau à Granges-Nord.

Ligne Delémont-Delle.

1. Avancement du train 1665 Porrentruy-Delémont pour le faire correspondre au direct 208.
2. Circulation du train 1683 entre Porrentruy-Delémont le dimanche.
3. Circulation des trains 1690 et 1683 Porrentruy-Delle-Porrentruy aussi le dimanche en hiver.

Ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds.

1. Les trains omnibus montants pourraient avoir une marche encore plus rapide, spécialement entre Sonceboz et Courtelary.
2. Circulation quotidienne du train 441 entre Bienne-La Chaux-de-Fonds.

Ligne Delémont-Sonceboz.

Je me suis permis d'établir un projet d'horaire pour cette ligne qui sera électrifiée. Les dernières correspondances du soir de Bâle à La Chaux-de-Fonds et vice versa ne sont pas très favorables. Je n'ai cependant pas voulu vous proposer de nouvelles prestations pour les améliorer.

Il n'a pas été tenu compte non plus des possibilités de croisement, ni du « minutage » exact, ce travail ne pouvant être fait que par vos services.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement les suggestions qui précèdent, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Le président de l'A. D. I. J.

